

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 22/06/2020

Reçu en préfecture le 22/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20200618-CC18062020_13-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 18 juin 2020 à 19h00

Le 18 juin 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire provisoire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Dorothée Bertrand, M. Michel Dehaene, Mme Catherine Baudry, M. François-Xavier Hennéon, Mme Marie Houssin, M. Mickaël Parent, M. Aimé Delabre, Mme Stéphanie Théron-Marescaux, M. Joseph Catteau, Mme Jocelyne Durut, M. Philippe Blervaque, M. Philippe Mahieu, Mme Monique Evrard, M. Michel Bodart, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M. Philippe Brouteele, Mme Véronique Deronne, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M. Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Jean-Marc Faidutti, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Pruvost, Mme Bénédicte Brouard, M. Jean Delvallé, M. Joël Duyck, Mme Marie-France Carrez, M. Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M. Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, M. Jacques Parent, Mme Anna Di Penta, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Andrée Herdin.

Absente : Mme Sophie Caron

Membres du Bureau non comptabilisés dans le quorum, ne prenant pas part au vote :

Présents : Mme Pascale Algoët, M. Dupas

Absents excusés : M. Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye

Secrétaire de séance : M. Michel Dehaene

Jeunesse-Culture – Réseau de Lecture Publique- Mise en place d'un contrat territoire lecture (CTL) co-financé par la DRAC.

Vu la délibération du 16 décembre 2015 relative au lancement d'une étude relative à la mutualisation de la Lecture publique,

Vu la délibération du 8 décembre 2016, relative à la modification des statuts pour une prise de compétence « lecture publique »- Mise en réseau et coordination des bibliothèques et médiathèques du territoire,

Vu la délibération du 22 juin 2017, actant le nom du réseau, la tarification unique, le règlement intérieur du réseau l'Esperluette, la convention de partenariat avec les communes et le mode de financement

Vu la délibération du 12 décembre 2019 actant le financement d'une étude préfigurant un CTL (Contrat Territoire Lecture) co-finançable à parité par la DRAC,

Afin de compléter l'engagement culturel de la Communauté de communes Flandre Lys, et apporter des solutions durables en matière d'illettrisme et d'illectronisme sur le territoire intercommunal, et conformément aux conclusions de l'étude sur ce sujet, il est envisagé pour 3 années (Octobre 2020 à Octobre 2023) d'organiser des animations, des actions et événements en Flandre Lys à destination d'un public ciblé (à partir de 16 ans).

Une 1^{ère} journée d'action se tiendra sur ce sujet le 26 novembre 2020 au siège de la CCFL, en partenariat avec les Médiathèques départementales notamment et à destination des acteurs locaux, économiques, culturels et sociaux.

Pour l'ensemble de ces actions, un accompagnement financier de la DRAC Hauts de France Picardie est envisagé. Afin de percevoir cette aide d'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, une délibération doit acter la volonté de la CCFL de mettre en place un Contrat Territoire Lecture axé sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et valider les financements prévus à cet effet.

Afin de répondre à l'exigence de parité du Contrat Territoire Lecture, la Communauté de communes Flandre Lys contribuera à hauteur de 30 000 euros maximum chaque année.

Conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les commissions communautaires n'ont pas été réunies,

Après avis favorable du Bureau réuni le 6 juin 2020, Il est proposé au Conseil communautaire de :

- SOLLICITER la DRAC à hauteur de 30 000 euros au titre de la première année, montant correspondant à la subvention prévue pour la première année de mise en place du Contrat Territoire Lecture.
- CONTRIBUER à hauteur de 30 000 euros maximum, pour les trois années, afin de répondre à l'exigence de parité du Contrat Territoire Lecture,
- PREVOIR les crédits au budget général pour 2020, 2021 et 2022,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

